

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DCP_0022** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **15/02/2024**

Objet : **décision avenant 1 au marché 21.062**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **15/02/2024** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **d_cision avenant 1 au march_ 21.062.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

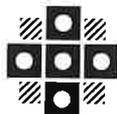
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20240215-DCP_0022-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **15/02/2024**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DFCPAJI_2024_0022

Objet : Avenant n°1 au marché n°21.062 ayant pour objet les travaux de construction ou reconstruction des voiries et des réseaux d'assainissement.

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2194-7 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023-0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTÉKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant que le marché n°21.062 ayant pour objet les travaux de construction ou reconstruction des voiries et des réseaux d'assainissement a été notifié à la société CREA'PAV le 06.08.21 pour un montant annuel maximum de 600 000 € HT ;

Considérant que la Ville de Tourcoing doit rénover et reconstruire ses caniveaux de type Meadrain ENS 4000. Ces travaux impliquent le changement des grilles de fonte correspondantes.

Considérant qu'il convient de conclure un avenant pour apporter des modifications non substantielles au marché.

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure l'avenant n°1 au marché n°21.062 avec la société CREA'PAV sis 14 rue Marcel Malbranque à ILIES (59 480), dont le numéro de SIRET est le 493824288 00044.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue

Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **15 FEV. 2024**

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



Accusé réception en Préfecture le : **15 FEV. 2024**

Publié sur le site de la Ville le : **15 FEV. 2024**